

# 40<sup>ème</sup> Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

## 06 et 07 Août 2022

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le Vendredi 03 juin 2022 à minuit
Ouverture des engagements	A la parution du règlement
Clôture des engagements	Le Lundi 25 juillet à minuit
Parution du Road-Book	Le Samedi 25 Juillet 2020 à 9 heures
Reconnaisances	Les reconnaissances auront lieu le Samedi 30, le dimanche 31 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 05 aout de 9h à 18h00 .
Vérifications administratives	Le vendredi 05 août 2022 de 16h00 à 21h00 à la Maison des Associations, Place de l'Hôtel de Ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Le vendredi 05 aout 2022 de 16h30 à 21h30 sur la Place Verte à FOURMIES
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 05 aout à 20h00
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 05 août 2022 à 23h00 au tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le vendredi 05 aout 2022 à 23h30 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	Le Samedi 06 août 2022 à 10h00 sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape	Le Samedi 06 aout 2022 à 16h 47 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire de la 1 <sup>ère</sup> Etape	Le Samedi 06 aout 2022 à 17h30 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	Le Samedi 06 aout à 18h 30 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	Le Dimanche 07 aout 2022 à 8h 30 sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée du Rallye	Le Dimanche 07 aout 2022 à 15h16 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire Final	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Le Dimanche 07 aout 2022 au Garage du centre rue

	de la brasserie, à FOURMIES.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées

## LIEUX :

Distribution des Road-Book	Café du Gymnase Rue FAIDHERBE à FOURMIES
Vérifications administratives	Maison des Associations, Place de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Verte à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 06 et 07 août 2022 un Rallye intitulé :

### 40ème Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France N° 2222

Le 25/04/2022 et par la FFSA sous le permis d'organiser 329 en date du 03/05/2022.

#### Comité d'Organisation

Président	Eric LEFEBVRE
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	; <a href="https://rallye-fourmies-avesnois.fr">https://rallye-fourmies-avesnois.fr</a> .
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

#### Organisateur administratif et technique

Nom : Eric LEFEBVRE ASA SAMBRE ET HELPE

Adresse : 45 rue d'Avesnes 59177 sains du nord

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Jean marc ROGER	LIC 3257 01/14
Membres du collège des commissaires sportifs	Clément MASCLEF Patrick GRENIER	LIC 2589 01/12 LIC 220147 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE	LIC 35253 01/11
Directeur de course adjoint + Nouveau départ	Mathieu LANGLET	LIC 122227 01/01
Directeur de course VHC VHRS	Laurent LAMBERT	LIC 205661 01/14
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN Dimitri HEMBERT	LIC 18416 01/11 LIC 205021 01/12
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN Océane POINSENET	LIC 6678 01/12 LIC 126543 01/11
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule 00	Mathieu BAUDUIN	LIC 212904 01/16
véhicule autorité	Daniel DESCAMPS	LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable + Nouveau départ	Jean Michel DESSE	LIC 5538 01/12

Commissaires techniques	Régis THILMANY Yves VANACKERE André FONTAINE Denis THUILLIEZ Bernard POTTIER	LIC 110645 01/11 LIC 16711 01/12 LIC 27562 01/16 LIC 17953 01/12 LIC 5010 01/12
VHC-VHRS		
Chargés des relations avec les concurrents <b>Resp</b>	Aurélié FERNANDES Michel TESNIERE Hubert GUYOT	LIC 6743 01/02 LIC 125487 13/17 LIC 137484 13/03
Responsable de la Presse		

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE
Responsable du chronométrage VHC MODERNE VHRS	Gaétan JONARD Anthony LAOUST
Juges de faits	J. Jacques RODRIGUEZ Nicole RODRIGUEZ

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2022**, coefficient 3 et pour le **championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes) 2022**. Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers **PEA**.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <https://rallye-fourmies-avesnois.fr> et qui auront lieu le vendredi 05 aout 2022 entre 16h00 à 21h00 dans la maison des associations.

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives de 16h 15 à 21h 30 à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du centre, rue de la brasserie à Fourmies.  
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 25 juillet à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à [justice.vincent@orange.fr](mailto:justice.vincent@orange.fr), mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements et des photocopies de tous les documents nécessaires.

**3.1.10P.** Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **150** voitures. Soit 110 modernes et 20 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 150 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 90 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

L'Asa Sambre et Helpe réserve jusqu' au 25 juillet à minuit à ses licenciés modernes 20 places, après cette date les places disponibles seront attribuées aux autres concurrents dans la suite de la liste d'attente.

### 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 526€ (y compris contribution Commissaires), 426 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 476 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1046 € (y compris contribution Commissaires), 846 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (y compris contribution Commissaires), 946 € (y compris contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.
- 

### 3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Place Verte à FOURMIES et un parc à plateaux sera obligatoire. (le lieu et l'adresse vous sera communiquée lors de la remise du road book).

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque à l'ordre de l'ASA SAMBRE ET HELPE ou en espèce de 200€).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

**Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P** : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de **331.23 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales sur 3 parcours différents d'une longueur totale de **131.67 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3	La JENNY	14.88	X2	29.76Km
ES 2, 4,6	L'ECLUSE	14.77	X3	44.31 Km
ES 5,7	LA QUARANTTIEME	28.80	X2	57.60 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.5P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 30 juillet de 9h à 18h, le Vendredi 05 aout 2022 de 9h à 18h00.

**Dans le village de Semeries le sens interdit devra être reconnu à pied.**

Le nombre maximum de passages autorisés sera de **3**.

**Reconnaissances INTERDITES les jours non indiqués fêtes dans certains villages traversés**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons orange
- Chef de poste : Chasubles orange.

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

### ARTICLE 7.5.16 :

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

### 7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de **10 minutes** pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe.

Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

♣ pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,

♣ pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

#### **ARTICLE 7.5.17.2 :**

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

**Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.**

#### **7.5.17.4P ABANDON**

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

**03.21.81.47.19**

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

### **ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Pas de remise des prix.

**La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées**

